

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DAC 281 Subventions (4.000 euros) à l'association Ciné d'Hier au titre de l'action culturelle locale (5e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Ciné d'Hier au titre de l'action culturelle locale (5e) ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 5e arrondissement, à l'association Ciné d'Hier, 36, rue de Verneuil (7e). 2018-06582 - Simpa 58541

Article 2 : La dépense correspondante, soit 4.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2018 de la Ville de Paris, rubrique 3112, chapitre 65, nature 65748.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO